



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances publiques

Le 28/04/2026

Direction Départementale des Finances publiques
du Puy-de-Dôme

Pôle d'évaluation domaniale

2, rue Gilbert Morel
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Puy-de-Dôme

Mél. : ddfip63.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à

POUR NOUS JOINDRE

Monsieur le Maire
7, rue de la Mairie
63670 LE CENDRE

Affaire suivie par : Stéphanie GINET

téléphone : 06 12 84 88 27

courriel : stephanie.ginet@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 30860830

Réf. OSE :2026-63069-26975

LETTRÉ VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Prorogation du délai de validité d'un avis domanial

Affaire suivie par Ludovic PERRIN

Le 23/04/2026, vous avez sollicité l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale sur les conditions de cession amiable d'un bâtiment « Ancienne maison des associations », sis 20 avenue Centrale et cadastré AI 234 sur la commune du Cendre .

Déjà interrogé sur cette cession, le Pôle d'Évaluation Domaniale a estimé cette transaction au prix de 278 000€ le 18/03/2025(dossier n° 2025-63069-10054).

La transaction n'ayant pu être réalisée dans l'année suivant celle au cours de laquelle l'avis a été transmis – correspondant à la durée de validité de ce dernier - vous en avez sollicité la prorogation.

Aussi, **et sous réserve que l'état du bien, sa nature, la nature de l'opération envisagée et les conditions d'urbanisme soient inchangés**, l'avis rendu le 18/03/2025, d'une durée de validité initiale d'un an, est prorogé jusqu'au 18/03/2027.

Pour le Directeur départemental et par délégation,

Stéphanie GINET

Inspectrice des Finances publiques